

Date de publication : 20 juin 2022	Nombre de délégués en exercice : 118
Date de convocation : 7 juin 2022	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 62 (505 voix) Votes (nbre voix) : Pour : 505 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 15 juin 2022, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Auchay sur Vendée (85), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou *représentés* :

**Au titre des communes de Charente-Maritime :**

Anais : Laëticia REMETTER ; Andilly : Caroline SOULIÉ ; Benon : Chloé BEDEL ; Charron : Laura MILLET ; Le Gué d'Alléré : Marie-Odile ROUX ; Marans : Romuald QUIRION ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; Saint Cyr du Doret : Cyril CHAUVIN ; Saint Jean de Liversay : Sylvie VIVIER

**Au titre des communes des Deux-Sèvres :**

Arçais : Christian GRONDEIN ; Bessines : Alain LUSSEAULT ; Le Bourdet : Clément COHEN ; Magné : Catherine TROMAS ; Niort : Elmano MARTINS ; *Prin Deyrançon* : Olivier D'ARAUJO ; Saint Hilaire la Palud : François BONNET, Sansais : Arnaud VIGER, Vallans : Olivier CAILLE et Cédric BOUCHET

**Au titre des communes de Vendée :**

*L'Aiguillon-la-Presqu'île* : Laurent HUGER ; Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD ; Benet : Georges MERCIER ; *Chaillé-les-Marais* : Antoine METAIS ; *Curzon* : Boris RIMBERT ; Damvix : Yannick MOREAU ; Le Gué de Velluire : Alexandre OLONDE ; L'Île d'Elle : Fabien BILLARD ; Lairoux : Pierre CHABOT ; Le Langon : Jacqueline ARRESTAYS ; Liez : Rodolphe BLONDELLE ; Maillé : Patricia LUCAS ; Mareuil sur Lay Dissais : Thierry COUILLAUD ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; Montreuil : Agnès BARNAUD ; Moreilles : Marie-Jeanne BARRAUD ; Mouzeuil St Martin : Nicolas FILLON ; *Nalliers* : Bruno FABRE ; Rives d'Autise : Florent BAUDON ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL et Jacques TRAVAUX ; Saint Sigismond : Denis LA MACHE ; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLE ; La Taillée : Judicael LAMY ; La Tranche sur Mer : Pierre-Jacques CARLES ; Triaize : Didier JOUSSEAUME ; Vix : Pascal BETAU

**Au titre des EPCI :**

*Communauté d'Agglomération du Niortais* : Anne-Sophie GUICHET ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT ; Communauté de Communes Aunis Sud : Laëticia REMETTER ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Laurent DUPAS ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : David MARCHEGAY ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Gilles BOUTEILLER

**Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :** Pascal DUFORESTEL, Rémi JUSTINIEN, Margarita SOLA

**Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire :** Philippe BARRE, Yveline THIBAUD

**Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime :** Stéphane VILLAIN

**Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres :** Olivier POIRAUD, Séverine VACHON

**Au titre du Conseil départemental de la Vendée :** Arnaud CHARPENTIER, Leslie GAILLARD, Stéphane GUILLON, Laurent FAVREAU

### Budget supplémentaire 2022 : Budget annexe Développement économique



**Parc naturel régional du Marais poitevin** • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20  
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • [pnr.marais-poitevin.fr](http://pnr.marais-poitevin.fr)



## Budget supplémentaire 2022 Budget annexe Développement économique

### Contexte

Vu la délibération du Comité syndical en date du 22 Mars 2022 adoptant le budget annexe Développement économique ;

Vu les délibérations du Comité syndical du 15 juin 2022 approuvant les comptes administratifs et de gestion 2021, et affectant les résultats 2021, préalablement adoptée ;

Vu le Codé général des collectivités territoriales ;

Considérant que le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats 2021, les restes à réaliser et qu'il convient d'ajuster certaines prévisions 2022.

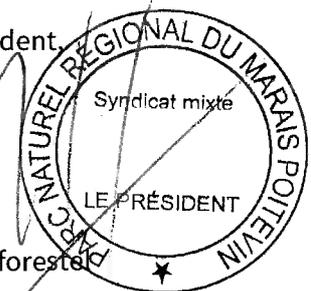
Après en avoir débattu, le comité syndical

### DECIDE :

- **d'approuver** le budget supplémentaire 2022, en dépenses et en recettes, à la somme de 3 711 081,80 € pour le budget annexe Développement économique, dont 32 601,09 € sur la section de fonctionnement et 3 678 980,71 € sur la section d'investissement, tel qu'annexé.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,

  
  
Pascal Duforestel